



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 20 mai 2026

Convocation en date du 11 mai 2026
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2026.19

OBJET - Règlement intérieur du Conseil d'administration - Adoption

Présents :

Nadia OULED-SALEM, Mandy PERRET MEDEVIELLE, Thierry ABERT, Morgane CROZET, Denise DUMONTET, Raphaël DURET, Didier DUSSART, Yvonne GAHWA, Charline LIOTIER, Brigitte VISO.

Excusés :

Jean-François DEBAT, Jérôme BUISSON, Mélanie VALETTE

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD

Rapporteur : Nadia OULED-SALEM

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que le Conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur.

Vu les articles R123-8 à R 123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant les règles concernant l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'administration et de la Commission permanente.

Il est proposé un projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

ADOpte le nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration et de la Commission permanente du CCAS de Bourg-en-Bresse. Ce dernier est annexé à la présente délibération.

PRECISE que ce règlement peut faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.